

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 13 février 2023, à 18h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

**Date de la convocation du Conseil municipal** : 7 février 2023

---

**Nombre de conseillers** : en exercice **19** - présents **16** - votants **18**

**Présents** : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBERT IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

**Absents** : FIORONI Stéphane

**Pouvoirs de** : ARMANDIE Jean-Pierre à CHIAPPONI Marina  
COURT Sylvie à FEUILLASSIER Stéphanie

**Secrétaire de séance** : Maxime BERARD

**OBJET : FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET CAMPING**

N°20230213-15

*Rapporteur : Madame Le Maire*

### Synthèse et exposé des motifs

**Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à la présente,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants ;

**VU** l'instruction budgétaire M 4 ;

**VU** l'avis de la Commission des Finances du 24 janvier 2023 ;

**VU** l'avis du Bureau des 30 janvier et 6 février 2023 ;

**CONSIDERANT** que la date limite de vote des budgets est fixée au 15 avril de l'exercice (excepté pour les années de renouvellement des organes délibérants, cette date limite est reportée au 30 avril).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **ADOpte** le Budget Primitif 2023 du budget du Camping municipal en section de fonctionnement et en section d'investissement par chapitre et par opération conformément à la réglementation et à la comptabilité ;
- **DIT** que le Budget Primitif 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes selon la répartition suivante :

Section	Sens	Chapitre	Inscription budgétaire	Réel Ordre
<b>BUDGET DU CAMPING</b>				
<b>Fonctionnement</b>				
	Dépenses		63 946.00	
		011 - Charges à caractère général	10 000.00	Réel
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 516.00	Ordre
		67 - Charges exceptionnelles	39 430.00	Réel
	Recettes		63 946.00	
		002 - Résultat de fonctionnement reporté	12 327.00	Réel
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 618.00	Ordre
		75 - Autres produits de gestion courante	50 001.00	Réel
<b>Investissement</b>				
	Dépenses		129 639.00	
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 618.00	Ordre
		20 - Immobilisations incorporelles	25 000.00	Réel
		21 - Immobilisations corporelles	103 021.00	Réel
	Recettes		129 639.00	
		001 - Solde d'exécution de la section d'invest reporté	115 123.00	Réel
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 516.00	Ordre

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 13 février 2022,  
Le Maire, Christine PORTEVIN